académie Rouen

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFET DE L'EURE

Exercice de mise en œuvre des
Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)
dans tous les établissements scolaires
de l'Eure et de la Seine-Maritime

Lundi 13 octobre 2014

Simulation du risque inondation

Cahier d'animation

Le risque d'inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables ; elle est provoquée par des pluies importantes et durables ou des pluies exceptionnelles à caractère orageux, plus brèves et plus intenses.

On distingue 3 types d'inondations :
- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique,
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes,
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

L'ampleur d'une inondation peut varier en fonction de :
- l'intensité et la durée des précipitations (pluies de longue durée ou à caractère orageux),
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux,
- le niveau et le débit du cours d'eau situé à l'exutoire du bassin versant.

Au sens large, les inondations comprennent également l'inondation par rupture d'ouvrages de protection comme une brèche dans une digue, la submersion marine dans les zones littorales et les estuaires résultant de la conjonction de la crue du fleuve, de fortes marées et d'un système météorologique dépressionnaire.

Les submersions marines sont liées à une élévation anormale du niveau de la mer due à la combinaison de plusieurs phénomènes :
- l'intensité de la marée (niveau marin dû principalement aux phénomènes astronomiques et à la configuration géographique),
- le passage d'une tempête produisant une surélévation du niveau marin (appelée surcote).

Les effets des vagues, éventuellement accentués par l'amaigrissement, voire la disparition des cordons de galets, se font sentir à l'arrière des digues et ouvrages de défense en inondant les parties les plus basses, par déferlement.

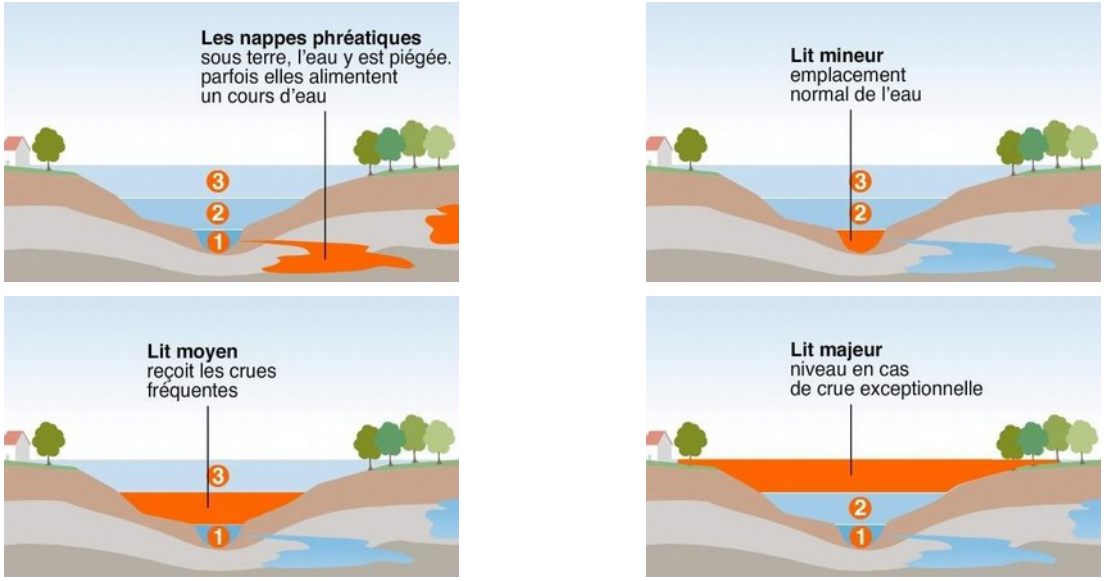

illustrations : MEDDE

Conséquences sur les personnes et les biens

La moitié des catastrophes naturelles mondiales sont des inondations (environ 20 000 morts par an dans le monde). En France, le risque inondation concerne 13 300 communes dont 300 grandes agglomérations. L'évaluation préliminaire des risques d'inondation réalisée en 2011 au niveau national montre que près d'un français sur 4 et un emploi sur 3 sont exposés au risque d'inondation, dans un contexte d'augmentation constante des enjeux exposés et de l'impact du changement climatique.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rappelle que "*les inondations constituent une menace susceptible de provoquer des pertes de vies humaines et le déplacement de populations, de nuire à l'environnement, de compromettre gravement le développement économique et de saper les activités économiques de la communauté*".

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistants pour des phénomènes rapides. Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers, immobiliers, le patrimoine, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, réseaux, etc.) sont aussi importants que les dommages directs. Les risques de pollution des eaux et du sol lors d'une inondation ne doivent pas non plus être négligés lorsque le site présente des stockages de substances polluantes.

axes de circulation dégradés
(routes submergées ou emportées)

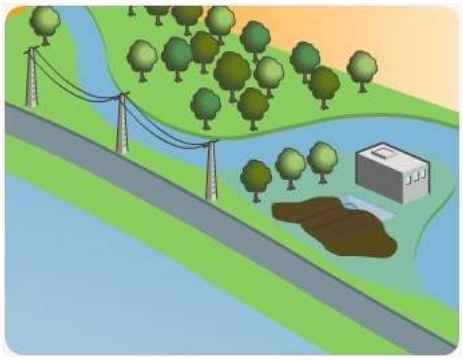

pollution accidentelle,
restriction de production d'eau potable

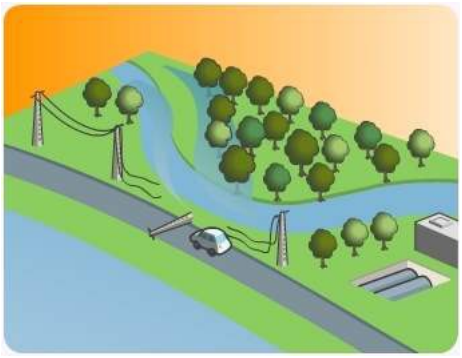

communications difficiles ou interrompues
(réseau submergé, effondrement de chaussées et accès des secours ralenti)

coupures d'électricité, rupture des canalisations,
problèmes d'approvisionnement en eau

illustrations : MEDDE

Les risques d'inondation en Haute-Normandie

Le risque inondation concerne, dans le département de l'Eure, 233 communes réparties sur plusieurs bassins de rivières et sur la Seine. Les crues récentes les plus marquantes du département ont eu lieu en janvier et février 1995, décembre 1999 ainsi qu'en janvier et mars 2001.

En Seine-Maritime, 601 communes sont incluses dans le périmètre d'étude d'un Plan de prévention des risques d'inondation ou ont fait l'objet d'au moins un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite d'inondations depuis 1983.

Pour la Seine, en aval de Rouen, des basses pressions et des vents forts, associés à des coefficients de marée importants, peuvent provoquer des débordements avec des cotes supérieures à celles atteintes lors des crues exceptionnelles, en particulier celle de 1910, de référence centennale. Plus en amont, les boucles de la Seine connaissent des débordements liés à un fort débit du fleuve (crue au sens strict) et d'autres facteurs : conditions atmosphériques, surcote en mer ou la conjonction de l'ensemble de ces phénomènes.

Les crues de la Seine sont prévisibles et ont une cinétique lente. Elles durent généralement de 3 à 15 jours (en 1910, la Seine n'a regagné son lit que près de 2 mois après le début de la crue). Depuis 2006, une procédure de vigilance pour les crues de la Seine, par le Service de prévision des crues, a été mise en place par l'État.

En revanche, les petits fleuves côtiers ou les affluents de la Seine connaissent des crues pouvant se manifester en quelques heures seulement, souvent en association avec du ruissellement sur les versants.

photo : DDTM76

Ruissellements et coulées de boue

Les intempéries de décembre 1999, mai et décembre 2000 notamment, ont montré l'importance des ruissellements et des coulées boueuses sur l'ensemble du territoire, ainsi que la vulnérabilité des zones urbanisées situées en aval et dans les points bas des bassins versants.

Associés aux phénomènes de ruissellements, des infiltrations d'eau de type karstique vers la nappe induisent une dégradation ponctuelle de la qualité des eaux mises en distribution (turbidité), obligeant la suspension provisoire de la consommation d'eau pour de nombreux syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable.

Les actions préventives

• La prévention des inondations consiste en une surveillance continue des précipitations, du niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau et de l'état hydrique des sols.

• La vigilance météorologique reprise par les médias en cas de niveaux orange ou rouge intègre les pictogrammes "pluie-inondation" et "vagues-submersion".

• Un dispositif de prévision des crues existe dans les deux départements. Le service de prévision des crues a pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements des rivières alimentant les cours d'eau dont il a la charge.

• Des repères de crues sont mis en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements d'après un schéma directeur de prévision des crues arrêté par le préfet coordonnateur de bassin en vue d'assurer la cohérence de l'ensemble des dispositifs de surveillance des crues. Les repères de crues indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues et doivent être visibles depuis la voie publique.

• La maîtrise de l'urbanisation avec les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) qui relèvent du préfet. Ils prévoient qu'un permis de construire peut être refusé (ou accordé sous réserve de respecter certaines prescriptions) si les constructions sont exposées au risque d'inondation. Dans les zones non couvertes par un PPRI, la connaissance des zones inondées permet une prise en compte de l'aménagement du territoire.

Afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des syndicats de bassins versants ont été constitués afin de lutter durablement contre les ruissellements à l'échelle de chaque bassin versant. Des travaux de prévention cohérents et concertés sont ainsi entrepris :
- les aménagements d'hydraulique douce tels que les bandes enherbées, haies, mares, talus d'infiltration... limitant le ruissellement à la parcelle,
- les aménagements plus importants tels la création de bassins pluviaux et de digues,
- la préservation des champs d'expansion de crues permettant le laminage des crues.

La directive inondation

La loi "engagement national pour l'environnement" (dite "LENE") est la transposition en droit français de la directive européenne inondation. Elle prévoit, après évaluation préliminaire des risques d'inondation, une identification et la sélection des Territoires à risque important d'inondation (TRI). En Haute-Normandie, 4 TRI sont retenus : Évreux, Rouen-Louviers-Austreberthe, Le Havre et Dieppe.

Dans ces territoires, des cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation sont produites depuis décembre 2013. L'élaboration d'un Plan de gestion des risques d'inondation devra être achevée en décembre 2015. Il définira les objectifs de réduction des conséquences des inondations et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les consignes de sécurité

AVANT L'INONDATION

S'organiser et anticiper :
- s'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie,
- se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et internet,
- s'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté,
- s'exercer régulièrement.

Et de façon plus spécifique :
- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : albums-photos, papiers personnels, factures..., les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évent,
- amarrer les cuves, etc.,
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT L'INONDATION

- suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues,
- s'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie,
- se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...,
- écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

Et de façon plus spécifique :
- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques (téléphone portable, internet...) qui doivent rester disponibles pour les secours.
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture),
- ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRÈS L'INONDATION

- respecter les consignes,
- informer les autorités de tout danger résiduel,
- aider les personnes sinistrées.

Et de façon plus spécifique :
- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si les installations électriques sont sèches.

Sites internet utiles :
- Préfectures de l'Eure et de la Seine-Maritime :
www.eure.gouv.fr **www.seine-maritime.gouv.fr**
- Ministère de l'écologie : **www.prim.net**
- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie :
www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr
- BRGM remontées de nappe : **www.inondationsnappes.fr**
- Carte vigilance crues : **www.vigicrues.gouv.fr**

L'exercice PPMS

Afin de pouvoir être adapté à tout établissement scolaire et en tout lieu de la région, le scénario d'inondation choisi pour l'exercice PPMS correspond à une situation simulée de plusieurs éléments de crise. Selon les souhaits des participants, certains éléments seront retenus et d'autres pourront être ajoutés (par exemple, une pénurie d'électricité ou des dommages aux bâtiments).

Le scénario

La situation générale au matin du lundi 13 octobre 2014 est celle de précipitations extrêmes entraînant une montée des eaux de la Seine, des fleuves côtiers et des rivières de la région. Depuis plusieurs jours, la pluie ne cesse de tomber et les sols sont gorgés d'eau. D'après les prévisions météorologiques actuelles, d'autres chutes de pluie sont attendues : il est probable que le niveau d'eau continue de s'élever et atteigne des zones urbaines et industrielles. Météo-France et le service de prévision des crues ont diffusé des bulletins de vigilance au niveau rouge.

Sur le littoral, de forts coefficients de marée, une faible pression atmosphérique et des vents renforçant l'amplitude des vagues s'additionnent pour entraîner des submersions des zones côtières par débordement et par franchissement de vagues.

En dehors du réseau hydrographique, les eaux de pluie circulent par ruissellement. L'intensité de la pluie est supérieure à la capacité du sol à infiltrer l'eau qui se concentre et dévale les pentes pour provoquer des dommages dans des zones qui n'avaient jamais été affectées par une inondation.

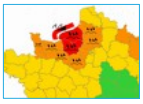

L'alerte

A 09H40, les préfectures enverront un message à tous les maires de leur département via leur dispositif départemental de gestion de l'alerte locale automatisé (GALA). Il est demandé aux maires des communes de l'Eure et de la Seine-Maritime qui comptent au moins un établissement scolaire sur leur territoire de relayer cette alerte auprès des chefs d'établissement et directeurs d'écoles et de leur demander de déclencher leur Plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ils pourront également déclencher leur Plan communal de sauvegarde s'ils en disposent. En l'absence d'un appel de la mairie, le chef d'établissement ou directeur d'école prendra la décision de déclencher le PPMS à 10H00.

Situations optionnelles

La réalisation d'un exercice avec simulation d'événements aggravants permet d'évaluer l'adaptation du PPMS à des situations dégradées, l'objectif étant de se confronter à l'imprévu et de trouver des réponses adaptées. Des modifications de l'exercice sont envisageables pour obtenir un niveau de simulation plus ou moins poussé qui permet de nuancer le degré d'implication et les moyens disponibles pour faire face aux événements.

Dans les pages suivantes, des propositions concrètes d'événements à simuler permettent aux équipes d'établissement de compléter le scénario initial. Chaque établissement ou école pourra choisir une ou plusieurs de ces situations à mettre en œuvre parmi les exemples proposés ou pourra imaginer d'autres événements à partir des pistes données.

Les propositions des pages suivantes sont extraites de la plaquette "Les exercices Plans particuliers de mise en sûreté - simulation d'évènements aggravants dans l'établissement scolaire" publiée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement en décembre 2013

Difficultés matérielles

Les inondations et les fortes précipitations peuvent provoquer d'importants dégâts aux bâtiments. L'origine de l'inondation d'un bâtiment peut être diverse : crue d'un cours d'eau, ruissellement, fortes précipitations... Une inondation peut également provoquer une coupure d'électricité.

Situations	***Réponses***
Salles inondées	
L'inondation d'un bâtiment a des conséquences différentes selon la topographie des lieux, l'origine de l'événement, l'occupation du bâtiment et le délai laissé aux personnes à l'intérieur du lieu avant que l'inondation ne soit effective.	Il sera nécessaire de rejoindre les étages supérieurs ou de faire évacuer le local avant que les eaux ne l'envahissent. Les énergies devront être coupées. Les ascenseurs ne devront pas être utilisés. Le matériel fragile pourra également être mis en hauteur.
Toitures détériorées	
Un bâtiment dont des éléments de toiture ont été endommagés est susceptible de ne pas présenter un niveau de sécurité satisfaisant pour les occupants.	Tout ou partie du bâtiment devra être évacué. Les élèves seront mis en sûreté dans d'autres locaux ou d'autres bâtiments.
Déplacements impraticables vers certaines zones de mise en sûreté	
Le cheminement extérieur - passage d'un bâtiment à un autre - peut être impraticable : torrent d'eau ou de boue...	Les groupes, sous la direction des responsables de zone, auront à rebrousser chemin pour chercher une autre voie d'accès ou un autre lieu de mise en sûreté.
Coupure de courant	
Une coupure de courant peut se produire à n'importe quel moment de l'exercice dans la ou les zone(s) déterminée(s) à l'avance et pour la durée choisie. Les conséquences peuvent être diverses : défaillance des systèmes éclairage, informatique, communication.	Si la coupure de courant ne permet plus la communication entre les zones de mise en sûreté et la cellule de crise, il faudra veiller à activer les autres moyens de communication prévus (envoi de messagers, si possible ou utilisation de "talkie-walkie"...). Si les salles sont laissées dans le noir, il sera nécessaire de rassurer les élèves.

Situations particulières pour les élèves ou personnels

Il conviendra d'identifier qui, parmi les élèves ou les personnels, se sent des prédispositions de comédien. Outre des blessures ou malaises, certains élèves pourront simuler une absence de leur salle de classe habituelle et des personnes-ressources pourront être rendues indisponibles. L'infirmier(e) de l'établissement scolaire pourra être sollicité(e) pour des conseils techniques. Chaque participant se verra remettre une fiche de rôle qui lui permettra le moment venu de jouer un évènement inattendu. Cet évènement testera la réponse apportée par le personnel encadrant. L'évaluation pourra porter sur les conduites à tenir en première urgence, les consignes en fonction de situations spécifiques ainsi que sur la communication avec la cellule de crise de l'établissement ou de l'école.

Simulations de malaise ou de blessure	***Réponses***
Stress	
L'angoisse générée par l'événement, par l'attente, l'inconfort, font que vous commencez à paniquer. Vous vous agitez, vous bougez dans tous les sens, vous avez chaud, vous supportez de moins en moins la situation. Utilisez des arguments comme : *– Depuis le temps qu'on est ici, il n'y a plus de risque…* *– Est-ce que cela va durer encore longtemps ?…* *– Il faut que je rejoigne ma famille, laissez-moi partir !*	Quand on vous aura convaincu de rester, abandonnez votre rôle et redevenez calme.
Mal au ventre	
Vous êtes à l'abri depuis ___ minutes. Vous vous plaignez d'un violent mal au ventre… Vous "en rajoutez"… Si on vous interroge, vous dites que vous n'avez ni fièvre, ni envie de vomir, mais vous avez vraiment une "barre dans le ventre"… Si on ne vous le propose pas, vous demandez au professeur l'autorisation d'aller aux toilettes.	Lorsqu'on vous indiquera un endroit de la zone où aller aux WC, ou une autre solution acceptable (seau, sac en plastique), vous reprendrez votre rôle de participant non malade.
Difficultés à respirer	
Vous êtes dans un lieu de regroupement depuis ___ minutes. Vous êtes spasmophile. L'angoisse déclenche une crise : *– Vous êtes gêné pour respirer, vous avez des fourmillements dans les mains.* *– Vous cherchez de l'air… ça va mal… vous êtes oppressé… vous avez une boule dans la gorge. Vous attendez de l'aide (soutien moral, mise en isolement…) car vous savez que si l'on ne fait rien de plus, votre crise va s'accentuer avec une difficulté pour respirer de plus en plus importante…*	Laissez les propositions venir… jusqu'à ce qu'on vous isole, vous rassure et vous conseille de respirer calmement.

Simulations de malaise ou de blessure	*Réponses*
Asthme	
Vous êtes dans un lieu de regroupement depuis ___ minutes. Vous êtes asthmatique. La situation particulière et l'angoisse déclenchent une crise d'asthme. Vous êtes gêné(e) pour respirer… Vous cherchez de l'air… Vous attendez de l'aide (soutien moral…) car vous savez que si on ne fait rien de plus, votre crise va aller en s'accentuant avec une difficulté pour respirer de plus en plus importante… Laissez les propositions venir… La situation s'aggrave de plus en plus …Vous n'avez pas votre traitement. La mise à l'écart (si elle est faite) n'est pas suffisante…	Vous laisserez les propositions venir… Au bout de quelques temps, vous retrouverez votre flacon de médicament (bronchodilatateur en flacon pressurisé) que, dans l'agitation des premiers instants, vous n'aviez pas trouvé.
Crise de nerfs	
Vous êtes dans un lieu de regroupement depuis ___ minutes. Cela commence à faire long ; vous vous sentez mal ; combien de temps cela va-t-il durer encore ? Vous en avez assez ; vous criez, tapez des pieds…	Vous vous agiterez jusqu'à ce que l'on s'occupe calmement de vous et que l'on vous rassure.
Blessure	
La nature de la blessure devra être définie dans la phase de préparation de l'exercice. Il peut s'agir d'une blessure légère (entorse, contusion…) ou d'une blessure importante, rendant le blessé intransportable. Les symptômes doivent être connus de l'élève joueur ainsi que les limitations liées à la blessure en question (une cheville tordue implique que l'élève ne peut pas marcher aussi vite et a certainement besoin d'être physiquement soutenu).	Vous attendrez une prise en charge "premiers secours" : pansement, bandage, appel aux services d'urgence…

Situations particulières pour les élèves ou personnels (suite)

Situations	*Réponses*
Élève manquant à l'appel	
Dans ce scénario, un ou plusieurs enfants ne se trouvent pas à l'abri avec les autres élèves de leur classe. À la faveur d'une récréation ou lors de la mise en sûreté, un ou plusieurs élèves s'écartent du groupe pour aller hors des zones prévues (les toilettes, par exemple), ou dans une zone qui n'est pas la leur. Cette action doit être prévue avec ces élèves au préalable. Elle rend plus difficile les opérations de comptage, l'appel ou la rédaction d'une fiche nominative des présents.	La résolution de cette action devra se faire par la transmission d'informations d'une zone de mise à l'abri à l'autre ou par des recherches entreprises pour retrouver les manquants.
Élève souhaitant s'enfuir	
Vous avez peur de l'eau. Vous suivez les autres personnes dans le lieu de regroupement mais vous voulez rentrer chez vous le plus vite possible… En effet, vous n'habitez pas loin et vous vous sentez plus en sécurité auprès de votre famille. Vous dites à haute voix que vous allez rentrer chez vous. Utilisez des arguments comme : *– mes parents vont s'inquiéter…* *– si on reste là on va tous mourir…* *– il faut fuir !*	Si les arguments qu'on vous propose vous paraissent convaincants et appropriés, calmez-vous. Sinon, continuez dans votre idée de vous enfuir le plus loin possible jusqu'à ce que l'on vous rassure.
Absence ou indisponibilité d'une personne-ressource	
Une personne-ressource (membre de la cellule de crise, responsable de zone…) est considérée comme absente de l'établissement ou indisponible (blessée par exemple). Cette personne se positionne en retrait et indique clairement aux autres qu'elle ne peut effectuer les tâches qui lui sont dévolues. Cela rend plus difficile la gestion de crise.	Les missions spécifiques de cette personne seront assurées par un "suppléant" ou réparties entre les autres personnes présentes.
Impossibilité de contacter les enseignants en activité dans des installations extérieures	
Dans ce scénario, les enseignants en activité dans des structures extérieures (piscine, gymnase…) ne peuvent être joints par téléphone (pas de réponse aux appels sur la ligne fixe, téléphone portable éteint, réseau saturé…). La cellule de crise de l'établissement ne peut pas dresser un état de la situation (nombre de personnes présentes, blessés éventuels …) ni donner de consignes.	Il sera nécessaire de trouver d'autres moyens de communication : envoi d'un messager si possible, relai par le biais de la cellule de crise de la mairie…

Appels téléphoniques “externes” simulés par une cellule d’animation mise en place par l’établissement scolaire

Une cellule d’animation peut être prévue en amont de l’exercice. Elle est généralement composée de personnes qui joueront plusieurs rôles et interviendront pendant l’exercice, en communication avec la cellule de crise de l’établissement. L’équipe d’animation peut être placée dans un bureau isolé (considéré comme hors de l’exercice), voire dans des locaux extérieurs à l’établissement (locaux de la mairie, par exemple).
La mise en place de cette cellule permettra de simuler des appels de parents d’élèves, des acteurs des opérations de secours et des autorités. Les rôles joués par l’équipe d’animation doivent être définis préalablement.
Vous trouverez quelques propositions de rôles et d’appels associés. Vous pouvez les adapter à votre établissement ou vous en inspirer pour en créer autant que de besoin. Les équipes d’établissement peuvent faire appel au coordonnateur académique "risques majeurs" pour la mise en place d’une cellule d’animation.

Simulations d’appels téléphoniques

Sapeur-pompier

En qualité d’officier des sapeurs-pompiers responsable du détachement local, vous demandez à la cellule de crise de l’établissement ou de l’école un point précis de la situation :
Dégâts aux bâtiments, dénombrement des personnes en difficulté, possibilité de faire rentrer un véhicule de secours et d’assistance aux victimes dans l’enceinte de l’établissement ? Par quelle entrée ?
Vous rappelez à la cellule de crise qu’elle va devoir assurer seule pendant quelques temps la sécurité de l’établissement car les services de secours ne sont actuellement pas disponibles pour aller dans les différents établissements.

Parent d’élève

Vous êtes M. ou Mme _____
Vous souhaitez savoir par téléphone ce qui est fait pour votre enfant asthmatique, car vous êtes très inquiet. A-t-il une crise ? A-t-il son traitement sur lui ? Les enseignants sauront-ils faire face en cas de crise d’asthme ? Vous voulez venir le récupérer parce qu’avec vous, il se sentira plus rassuré.

Frère ou sœur d’élève

Vous êtes le frère ou la sœur de l’élève _____
Vous n’aviez pas cours aujourd’hui .Vous êtes tout seul chez vous, sain et sauf, mais vous êtes très inquiet pour votre sœur qui vient de vous envoyer un message (texto,...) vous disant qu’elle est paniquée.
Vous demandez de ses nouvelles. Vous voulez venir la chercher ou lui parler.

Parent d’élève (à la fin de l’événement)

Vous êtes M. ou Mme _____
Vous venez d’entendre à la radio que l’événement était terminé. Vous voulez savoir s’il vous faut venir chercher votre enfant dès la fin de la mise à l’abri ou à l’heure habituelle. Les cours auront-ils bien lieu jusqu’à la fin de l’après-midi ? Vous ne souhaitez pas que votre enfant rentre seul et préférerez venir le chercher si les cours n’ont pas lieu...

Appels téléphoniques “externes” simulés par une cellule d’animation mise en place par l’établissement scolaire (suite)

Simulations d’appels téléphoniques

Maire

Vous êtes le maire de la commune de _____
Vous souhaitez avoir un point de situation :
– nombres d’élèves et d’adultes présents dans l’établissement ou l’école,
– mesures prises dans l’établissement,
– difficultés rencontrées,
– organisation à prévoir si la situation se prolonge dans la soirée (restauration et hébergement des élèves, retour des élèves dans leur famille…).

Journaliste

Vous êtes journaliste au journal local. Vous appelez l’établissement scolaire (standard).
– Dans un premier temps vous essayez d’avoir des informations par la personne de l’accueil. Si elle vous propose de vous passer le chef d’établissement, vous insistez et lui posez quelques questions (comment vit-elle la situation ? Y a-t-il des élèves blessés ou incommodés dans l’établissement ? …).
– Dans un second temps, vous vous entretenez avec le chef d’établissement.
Vous voulez connaître la situation dans l’établissement scolaire : nombre de personnes blessées ou incommodées, dispositions prises…
Vous essayez d’exploiter une polémique naissante : d’après certaines rumeurs, des élèves auraient été blessés dans le secteur de l’établissement scolaire. Ces élèves se rendaient au stade. Il y aurait 10 adolescents à l’hôpital. Le chef d’établissement peut-il confirmer qu’il s’agit bien d’élèves de son établissement ?
Si le chef d’établissement tente de mettre fin à la conversation, insistez (les lecteurs de votre journal ont droit à l’information.) puis abandonnez.

Plaquette "Les exercices Plans particuliers de mise en sûreté - simulation d’évènements aggravants dans l’établissement scolaire" publiée par l’Observatoire national de la sécurité et de l’accessibilité des établissements d’enseignement en décembre 2013

Textes de référence :
– Livre VII du code de la sécurité intérieure
– Circulaire n° 2002-119 du 29-05-2002 du Ministère de l’éducation nationale (Bulletin officiel de l’éducation nationale BOEN hors série n° 3 du 30 mai 2002) «Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs»
– Note de service DGER/SDACE/ N°2002-2037 du 15 avril 2002 relative aux risques majeurs (pour l’enseignement agricole).

Plaquettes publiées par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement :
• Les établissements d’enseignement face à l’accident majeur (2008)
• Les exercices de simulation des plans particuliers de mise en sûreté (P.P.M.S.) - (décembre 2008)